



**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Mardi 10 septembre 2024 17h30 – Ferme d'Icart
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (*)**

Le Bureau syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni le 10 septembre 2024 sous la Présidence de Kamel Chibli, président du Syndicat mixte du PNR.

En introduction à la réunion, les élus ont échangé sur les conséquences des crises sanitaires qui affectent l'élevage dans les Pyrénées ariégeoises, et la situation dramatique de certaines exploitations agricoles. Le Bureau a manifesté sa préoccupation sur la situation et son soutien aux éleveurs.

Rapportant les actualités de l'été, les élus ont pris connaissance des résultats satisfaisants de la fréquentation touristique, qui a progressé et s'est notamment bien tenue en juillet, à la différence d'autres départements notamment du littoral. Le Tour de France et son arrivée en altitude à Beille a joué un impact très positif dans la fréquentation.

Les rendez-vous du PNR cet été, tant l'anniversaire des 10 ans du retour du bouquetin à Ustou le 31 juillet que les rencontres transfrontalières à Tavascan et au Port de Bouet à Auzat en août, ont eu énormément de succès et ont été très appréciés. Le président a annoncé la perspective d'un déplacement à Bruxelles d'ici la fin de l'année, afin d'y faire valoir auprès des autorités européennes les atouts et la dynamique du Parc Pyrénéen des Trois Nations, aux côtés de nos partenaires andorrans et catalans.

Suivant le tour de table des rapports de vice-présidents et des élus délégués, les élus ont traité tour à tour des différents points de l'ordre du jour :

* **Charte 2025-2040** : l'Autorité Environnementale, sollicitée mi-mai, a rendu fin juillet son avis sur le projet de charte du PNR. Cet avis intègre 24 recommandations. Certaines amènent à des compléments ou ajustements au projet de charte, sur divers sujets : eau et zones humides, points noirs paysagers, énergie... et à la rédaction d'un « mémoire de réponse », par le Syndicat mixte du PNR. Celui-ci sera adressé à l'autorité environnementale et fait partie des pièces constitutives du dossier d'enquête publique.

Les élus ont confirmé le calendrier prévisionnel des prochaines étapes et proposeront ainsi au Comité syndical à venir le 17 septembre, de réaliser l'**enquête publique du 14 octobre au 24 novembre prochains**. Elle comportera des permanences de la commission d'enquête dans les principales communes du PNR (bourgs-centres). Un registre d'enquête numérique sera également mis en ligne. Des avis officiels seront publiés, annoncés dans la presse et par voie d'affichage dans les communes.

Les informations sur l'enquête publique sont communiquées au fur et à mesure ici :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/lenquete-publique/>

* **Fonds européens** : le Bureau a validé la stratégie et la maquette financière des fonds LEADER pour le Couserans, dont la mise en œuvre est coordonnée localement par le SMPNR. 1,2 M € de fonds européens seront ainsi distribués d'ici à 2027 pour soutenir les projets de développement, d'aménagement durable et de transition écologique, publics et privés.

* **Communication** : le Bureau a décidé de s'associer à la démarche entreprise par l'association Agora Pyrénées pour la reprise de Pyrénées Magazine, dont l'éditeur Milan Presse souhaite se retirer. Il a décidé de se porter acquéreur de 10 actions de la société de reprise.

* **Réouverture d'espaces enrichés** : le SMPNR est partenaire d'un programme européen POCTEFA, dénommé « **Desbosquem !** » permettant de réaliser des chantiers de réouvertures d'espaces enrichés : landes et « accrus »

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.

forestiers, en soutien à des projets communaux. Le Bureau a décidé d'approuver la convention de partenariat à passer avec les premières communes volontaires : Arrien en Bethmale et Argein, dans le Castillonnais. A Arrien-en-Bethmale, le projet concernera 30 parcelles ; détenues par 21 propriétaires différents, pour une surface totale de 3 hectares.

Le Président a également signalé que le SMPNR travaille actuellement à un autre projet POCTEFA, sur la **Nuit Etoilée**, avec la communauté de communes Couserans Pyrénées, le Pic du Midi, le Parc national des Pyrénées et les partenaires andorrans et catalans du Parc Pyrénéen des Trois Nations. Celui-ci permettra notamment de réaliser des actions de promotion et de valorisation appuyées sur le futur observatoire de Guzet et sur celui de Sabarat.

* **Foncier agricole et relocalisation de l'alimentation** : le SMPNR a élaboré le projet « **Mob'Agri** » dans le **Haut Couserans** qui permettra de mobiliser du foncier, notamment des « biens sans maîtres », et de favoriser la transmission-reprise d'exploitations agricoles viables, pour installer des activités agricoles permettant de répondre aux besoins locaux. Ce projet mobilise aussi les communes, la communauté de communes Couserans Pyrénées et les structures agricoles (SAFER, chambre d'agriculture, Fédération Pastorale, ADEAR...).

Pour appuyer cette démarche, le Bureau a également décidé de lancer une opération « **Hors les Murs** » avec la Fédération Nationale des PNR, qui permettra de mobiliser des étudiants de l'Ecole d'Agronomie (ENSAT) de Toulouse et de l'Institut Agronomique d'Angers, pour réaliser l'étude de la demande en productions alimentaires du Haut Couserans, cartographier et projeter les scénarios possibles d'évolution agricole et foncière.

* **Alimentation** : Depuis 2021, le SMPNR porte un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, politique locale, collective, visant à rapprocher l'ensemble des acteurs du système alimentaire et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité et accessible à tous. Le Bureau a décidé de répondre à l'appel à projets « soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » lancé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans le cadre de la planification écologique et du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions.

* **Forêt** : la politique forestière du PNR est ancienne et est soutenue depuis 2011 grâce à des fonds européens FEADER. Le Bureau a décidé de solliciter des financements pour la période allant jusqu'à 2027.

* **Fréquentation et usages de la montagne** : La montagne ariégeoise, à l'exception de quelques sites phares, demeure à l'écart des phénomènes de fréquentation de masse. Toutefois, les étés qui ont suivi la crise du Covid-19 ont amené de nombreux usagers sur nos espaces montagnards, sans qu'ils en connaissent toujours les codes et la fragilité.

Cette fréquentation s'accompagne du déploiement de nouvelles pratiques : nouvelles technologies (drones...), applications mobiles offrant un sentiment d'autonomie, développement du bivouac et du caravanning sur les parkings d'altitude, pratiques nautiques (paddle, barrages...) sur les lacs et rivières, associés à une forte pression de baignade...

Ces nouveaux usages peuvent être sources de **nuisances et de conflits** : dérangement et atteintes à la faune domestique et sauvage, dégradation des milieux, conflits d'usages vis-à-vis des autres utilisateurs de l'espace... Par ailleurs, outre les pratiques, on constate une évolution des attitudes, moins enclines au respect d'autrui, du collectif et des « codes » de la montagne.

Dans ce cadre, le SMPNR a mis en place, depuis l'été 2022, un **projet de sensibilisation et d'éducation en montagne**, baptisé « Médiateurs montagne », basé sur l'emploi d'accompagnateurs en montagne professionnels, qui vont à la rencontre des promeneurs et randonneurs sur les différents sentiers.

Localisée dans les sites Natura 2000 et sur les zones de présence du bouquetin, cette action donne de bons résultats et est très appréciée des divers usagers de la montagne. Le SMPNR souhaite donc la pérenniser et l'étendre à partir de 2025 à toutes les zones de montagne du PNR. Pour cela, le président a invité les communes de montagne à réserver le quart du montant de leur dotation « Aménités Rurales et Biodiversité » pour aider au déploiement de cette action sur leur territoire (Gestiès et Massat ont d'ores et déjà donné leur accord) et le Bureau a décidé de solliciter le Fonds Vert ou tout autre source de financement possible pour donner plus d'ampleur à la démarche et équiper les médiateurs d'outils pédagogiques et de communication complémentaires.

Au terme de la réunion, le président a annoncé que la prochaine réunion du Bureau aura lieu le 20 novembre.

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.